

# **Echiquier Aubeois H10010**

## **Règlement intérieur du XXI Tournoi Schlemaire**

**Article 1 :** Echiquier Aubeois organise le XXI tournoi Schlemaire 2025 dans le petit salon rue Lamoricière à Sainte Savine 10300 le dimanche 11 mai 2025

**Article 2 :** Ce tournoi est homologué par la Fédération Française des Echecs sous le numéro d'homologation : 67447

Les règles du jeu sont celles de la F.I.D.E., adoptées par le 93ème Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Chennai (Inde) Ces Règles du Jeu d'Échecs entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Les résultats des parties compatibles comptent pour le classement Elo Rapide juin 2025

Les appariements informatisés (programme PAPI conçu par Erick MOURET) se font au système suisse intégral Licence A ou B Obligatoire

**Article 3 :** Le tournoi s'effectue en 7 rondos au KO sur la cadence de 2 x 10 minutes + 5 secondes per coups

### **Article 4 : Horaires de jeu**

- 13 heures /13 heures 50 : Inscription et contrôle des licences
- Ronde 1 : 14 :00 Ronde 2 : 14 : 40 Ronde 3 : 15 :15 Ronde 4 : 15h 50
- Ronde 5 : 16 :30 Ronde 6 : 17h : 10 Ronde 7 : 17 :50
- Remise des prix vers 18 h 30

*Les heures énoncées peuvent être modifiées en fonction des éléments en lien avec le déroulement de la manifestation*

Un joueur ne désirant pas jouer une ronde doit prévenir l'arbitre au cours de la ronde précédente.

**Article 5 :** le classement final est établi suivant le nombre de points de parties selon le barème : 1 point pour gain, ½ pt pour nulle et 0 point pour perte. Les systèmes de départage des ex æquo sont dans l'ordre  
- le Buchholz tronqué - le Kashdan – la performance  
- Pour le calcul du Buchholz/Sonneborn Berger dans le cadre de parties non jouées, en accord avec l'article C07-16.6, le calcul du score ajusté est effectué par le logiciel PAPI version 3.3.8 suivant les préconisations de la FIDE antérieures à 2023"

**Article 6 :** le tournoi est arbitré par Philippe Guyot, AF0

**Article 7 :** Pas de dispositif particulier pour les nulles par accord mutuel.

**Article 8 :** l'Article A.3 (supervision et notation des coups) ne s'applique pas pour l'intégralité de la manifestation.

**Article 9 :** l'article A.5 s'applique pour l'intégralité de la manifestation

**Article 10** le tournoi s'effectuant sur une cadence Fischer, Les directives III concernant les fins de partie sans incrément au KO ne s'appliquent pas

**Article 11 :** Un joueur sera considéré forfait 5 minutes après le début de la ronde. On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés A défaut, une demande d'explications lui sera adressée par courrier. Tout forfait et tout abandon non justifié sera signalé au Directeur des sanctions de la Direction Nationale de l'Arbitrage (DNA)

**Article 12 :** Il est demandé aux joueurs d'avoir une attitude correcte conformément à la charte du joueur d'échecs et du code éthique de la Fide  
Les téléphones portables, les objets sonores et ou électroniques sont interdits dans la salle de jeu : toute sonnerie et ou tout bruit émanant de l'appareil entraînera la partie perdue pour le fautif.  
Eviter toute discussion et lecture suspecte dans la salle de jeu. Un joueur ayant terminé sa partie devient spectateur

Si l'arbitre est tenu de respecter et de faire respecter les règles et règlements, les joueurs sont tenus de respecter l'arbitre

Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement : Deux avertissements signifient l'exclusion du tournoi

**Article 13 :** A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) vient donner le résultat de la partie à la table d'arbitrage. Les joueurs rangent les piques sur l'échiquier.

**Article 14 :** Le contrôle des résultats est effectué par les joueurs avant la ronde suivante en tenant compte des éléments inscrits sur la feuille de saisie des appariements

**Article 15 :** Aucun Bye ne sera accordé.

**Article 16 :** Droit à l'image : En inscrivant leurs enfants mineurs (ou les enfants dont ils ont la responsabilité légale), les parents (ou les tuteurs) autorisent le club d'échecs de L'Echiquier Audois à publier, dans le cadre de leur site web ou d'articles de journaux par exemple, des articles, photos ou vidéos sur lesquels pourraient apparaître les enfants inscrits. Cette autorisation vaut également pour les joueurs majeurs

**Article 17 :** *La participation au XX tournoi Schlemaire implique l'acceptation du présent règlement.*

L'arbitre  
Philippe Guyot

L'organisateur  
L'Echiquier Audois